



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
Mailroom
30 Victoria street
Gatineau, Quebec, J8X 0B3

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
Mailroom
30 Victoria street
Gatineau, Quebec, J8X 0B3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
Salleducourier
30 rue Victoria
Gatineau (Quebec) J8X 0B3

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Salleducourier
30 rue Victoria
Gatineau (Quebec) J8X 0B3

Title: Lieu Historique National de la Caserne Carillon : Réfection du stationnement et protection du bâtiment contre la crue centenaire.		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P201-18-0183/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 002	Date: Octobre 31, 2018 Date : 31 octobre 2018
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-18-00846539		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: November 2, 2018	Time Zone: Eastern Daylight Time (EDT)
À : 14h00	Le : 2 novembre 2018	Fuseau horaire : Heure avancée de l'est (HAE)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Christian Kagabo		
Telephone No.: / N° de téléphone : (819) 420-5109	Fax No.: / N° de télécopieur : (819) 420-9626	Email Address: / Courriel : Christianjoel.Kagabo@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date

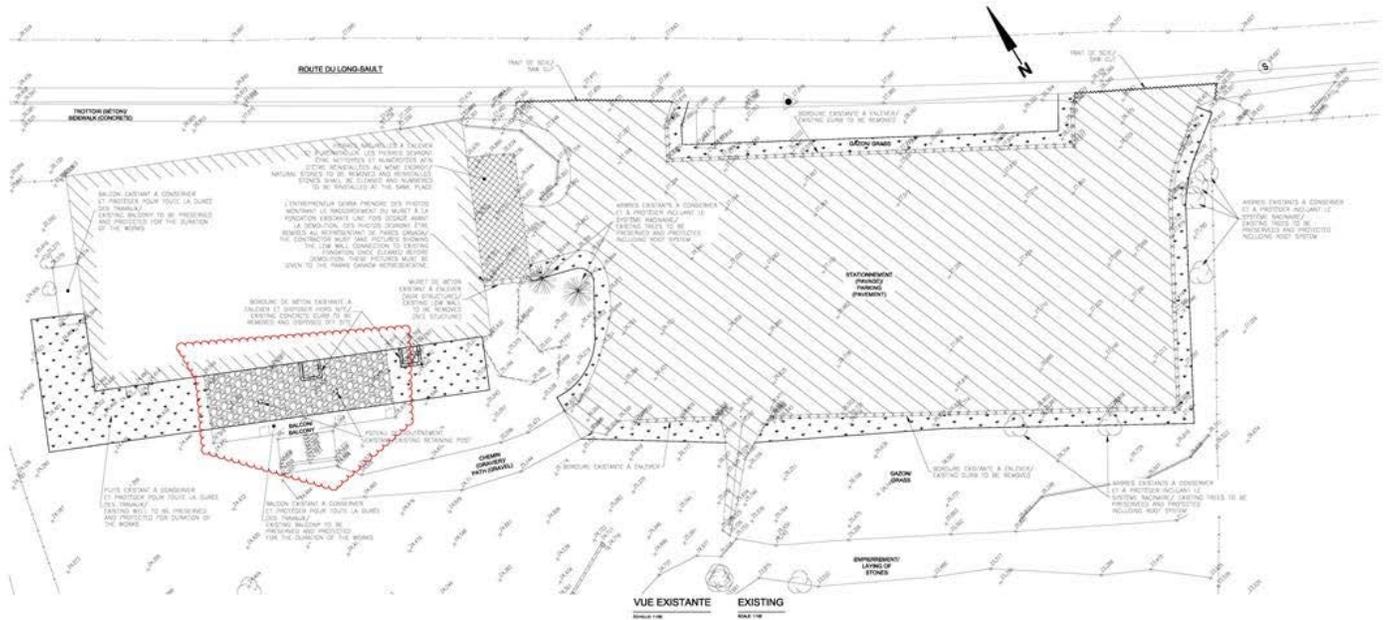


MODIFICATION 002

Cette modification vise à répondre à une question soulevée pour l'offre à commande 5P201-18-0183/A :

A. QUESTION.

Est-il permis de démolir le balcon sud et de le reconstruire après les travaux ?
(Voir dessin #159100423-100-VR-D-0001-00)



B. REPONSE.

Non. C'est un balcon flambant neuf, refait l'année passée, et il est régi par le patrimoine.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés